

*Tribune parue dans le journal Mediabask – en mai 2023*

*Le collectif citoyen « EzPass de Liberté / Nora Goaz ? » s'est constitué en septembre 2021 pour soutenir les personnels soignants en difficulté, suite à leur suspension pour refus de se faire vacciner contre le Covid-19. A ce jour, il compte 800 membres.*

Notre collectif souhaite informer nos concitoyens du Pays Basque Nord de sa position concernant les récentes procédures en vue de réintégrer les suspendus et d'abroger l'obligation vaccinale à leur rencontre.

### **Pour rappel :**

Si le Parlement a abrogé la loi du 5 août 2021, le Sénat, par contre, ne s'est pas saisi de la proposition de l'Assemblée Nationale. De facto, la loi ne peut pas être abrogée. Elle reste donc en vigueur. Cependant cette récente décision de l'Assemblée Nationale semble avoir donné raison aux soignants suspendus en leur permettant d'être réintégrés.

Parallèlement, le gouvernement, a validé un décret pour réintégrer les soignants suspendus le 14 mai.

### **Un certain nombre de questions sous-tendent ce dénouement en mi-teinte et interroge le manque de soutien des syndicats :**

- notre collectif a sollicité les syndicats (localement) à deux reprises, surpris de leur lâcheté quant à un soutien élémentaire du Droit du travail des suspendus. Il faut le rappeler : ils n'ont eu **ni salaire, ni RSA** (situation variable selon les régions), **ni droit à la formation, ni chômage** ; en conséquence suspension de leur cotisation à la retraite (quid de leur départ à la retraite dans ces conditions ?). Sur tous ces sujets le silence des syndicats est non seulement surprenant mais aussi inacceptable.

- lors de notre dernier courrier nous les avons informés que, faute de réponse de leur part (nous sollicitons simplement une rencontre, toujours refusée par une fin de non recevoir), nous communiquerions à la presse locale notre point de vue face à la situation des suspendus ainsi que le refus des syndicats de nous recevoir.

- outre la position des suspendus face à l'actualité, il nous semble opportun de soulever un certain nombre de sujets qui révèlent les symptômes d'une érosion des principes et des droits d'une démocratie, d'un État de droit, dignes de ce nom. Pour exemple : la réglementation européenne a rappelé, dès janvier 2022, qu'il était interdit de pratiquer une obligation vaccinale dans le cadre de phase expérimentale – que ce soit pour un vaccin ou un médicament – et qu'en l'occurrence la question des vaccins anti-covid ne pouvaient déroger à ce cadre juridique que tous les États européens doivent respecter, et ce **quelque soit la catégorie socioprofessionnelle concernée.** (*cf. Réglementation Européenne N°536/2014*). Or l'injection Pfizer était en phase expérimentale jusqu'en mai 2023.

- Il faut également rappeler que des traités internationaux comme la convention d'Oviedo vont également dans ce sens. Pourquoi la presse et les médias ne dénoncent-ils pas un fait aussi choquant : la France a violé les traités européens et internationaux en la matière ! Et les syndicats, par leur frilosité, voire leur mutisme, en ont été, d'une certaine façon, les complices.

### **Lueurs d'espoir :**

Il faut reconnaître qu'il y a quelques exceptions à cette dérive généralisée : le 3 mai 2023, le Conseil des Prud'hommes de Nancy a ordonné la réintégration immédiate et le paiement des arriérés de salaires d'une salariée travaillant pour un EHPAD. Nous reprenons les cinq arguments avancés par les Prud'hommes :

- atteinte au secret médical (L.1110-4 du code de santé publique)
- atteinte à l'article 1111-4 du code de santé publique (non respect du consentement libre et éclairé à un traitement)
- non-respect de l'article 8 de la convention des droits de l'homme (atteinte à la vie privée)
- non-respect du règlement de l'UE du 14/6/2021 (qui interdit la discrimination entre non "vaccinés" et "vaccinés")
- et enfin, le non-respect des articles 5 et 10 de la convention d'Oviedo (atteinte à la vie privée).

### **Plus jamais ça !**

L'État d'urgence ne peut tout justifier et abolir des droits fondamentaux.

Depuis l'existence de notre collectif, nous nous sommes constamment référés au droit français, européen et international pour dénoncer les graves dérives occasionnées durant ces 3 dernières années.

C'est dans ce sens que nous souhaitons que les médias puissent relayer notre message et que ces informations fondamentales puissent être portées à la connaissance de nos concitoyens.

Le Collectif EzPass de Liberté / Nora Goaz ?